



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 8 juillet 2021

Sur convocation du 2 juillet 2021 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Les Tisserands.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- Mme Axèle EBELIN, secrétaire de séance
- Mme Mélanie SANTAMARIA, secrétaire administratif

2. Appel des conseillers

Etaient présents :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| 1. Luc ADONETH | 15. Michel GOETTELMAHNN |
| 2. Christian OTTENWAEELDER | 16. Sandrine DEMAY |
| 3. Sylvie LIGNER | 17. Denis WACHBAR |
| 4. Stéphane SIGRIST | 18. Sabrina DUSSOURD |
| 5. Christine GILL | 19. Lysiane STENGER |
| 6. Christophe BOHN | 20. |
| 7. Anne HEUBERGER | 21. Amandine MARTIN |
| 8. Daniel BROCKER | 22. Axèle EBELIN |
| 9. Patrick DELSART | 23. Jean LACHMANN |
| 10. Marie-Antoinette SYLVESTRE | 24. Eric BRUNSTEIN |
| 11. Jean-Paul BARTH | 25. Anne-Catherine DORIDANT |
| 12. Pascal HELDE | 26. |
| 13. Christophe ELSAESSER | 27. Yann VILARDELL |
| 14. Nadine GUTHAPFEL | |

Absents excusés :

20. Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
21. Amandine MARTIN donne pouvoir à Anne HEUBERGER
26. Bénédicte SADOWNICZYK donne pouvoir à Anne-Catherine DORIDANT

Absences :

Assistait en outre : Mme Mélanie SANTAMARIA, Directrice Générale des Services

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2021

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 27 mai 2021.

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Appel des conseillers**
- 3. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 mai 2021**
- 4. Communautés de Communes**
 - 4.1. Point info
- 5. SMICTOM**
 - 5.1. Point info
- 6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques**
 - 6.1. Rapport sur l'eau SDEA : Eau et Assainissement
 - 6.2. Intégration DGF voirie communale (rue des Châtaigniers et Acacias)
 - 6.3. Complexe sportif : attribution des lots 1, 3 et 4.
 - 6.4. Point info avancement travaux rue des Bains
 - 6.5. Point info avancement travaux du Contournement
- 7. Affaires sociales -Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël**
 - 7.1. Point info Benne
 - 7.2. Point info Décorations de Noël
- 8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : Suivi Technique, salles sportives**
 - 8.1. Acquisition parcelle section 49 n° 551/316
 - 8.2. Acquisition parcelles section 33 n° 47 et 160/55, 161/55
 - 8.3. Vente parcelle section 1 n°284 rue de la Quell
 - 8.4. Jardins partagés : mise en place d'un comité de pilotage
 - 8.5. Planning utilisation salles sportives ELT
- 9. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations**
 - 9.1. Désignation d'un représentant à l'Association des Amis de la Bibliothèque
 - 9.2. Points info
- 10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif – Tourisme**
 - 10.1. Décision modificative n°1
 - 10.2. Décision modificative n°2

- 10.3. Tableau du personnel juillet 2021
- 10.4. Groupement de commande marché de fournitures de bureaux
- 10.5. Point info DETR pour le complexe sportif / CEA
- 10.6. Désignation d'un représentant supplémentaire aux 10 communes touristiques
- 10.7. Point info Aire de service des camping-cars
- 10.8. Point info Marché écoresponsable
- 10.9. Point info statutaire Christophe BOHN

11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance - Jumelage

- 11.1. Aire de jeux des tout-petits : demande de subventions
- 11.2. Point info

12. Délégations d'attribution au Maire

13. Divers

- 13.1. Elections
- 13.2. Point de situation projet d'extension Maison de retraite
- 13.3. Présentation du projet Sovia : Lotissement au Pinot
- 13.4. INFOCOM : véhicule logoté

4. Communautés de Communes

RAPPORTEUR : M. Patrick DELSART

4.1. Point info

Le livret concernant le projet de territoire est dans la phase de relecture et devrait être transmis aux élus d'ici le prochain Conseil Municipal.

Mobilité douce et pistes cyclables :

L'ensemble des communes s'est approprié ce sujet. Le schéma directeur vélo réalisé par le PETR propose 10 projets prioritaires évalués à 3 236 000 € sur les 10 ans à venir, ainsi que 9 itinéraires supplémentaires à long terme.

Ce contexte de demande forte nécessite la mise en place d'un groupe de travail afin de définir les priorités et de mener les investigations nécessaires. Patrick Delsart a fait cette proposition de groupe de travail lors du Bureau de la CCS réuni le 14 juin.

La méthodologie sera définie autour de 4 points essentiels :

- La capacité de mobilisation foncière par les communes,
- Les critères de priorités finalisées (accès aux collèges, tourisme, travail, autres)
- Les critères collatéraux (environnement, ouvrages d'art...)
- Les critères financiers (budget d'investissement, équipements des pistes, maintenance)

Le groupe de travail proposera ses conclusions lors d'une commission ad hoc en septembre/octobre, puis le Bureau communautaire validera la proposition. La présentation lors d'un Conseil de communauté suivra.

Autres sujets qui seront abordés : un projet de vélostation à la gare de Sélestat est en cours d'étude ; une réflexion sera menée au sujet de la participation financière d'incitation à l'acquisition de vélos.

5. SMICTOM

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

5.1. Point info

Nouveaux horaires en déchèterie à partir du 1^{er} septembre 2021 : du mardi au samedi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H.

L'ouverture du jeudi permet de récupérer 20 journées supplémentaires de service à la population sur l'année.

6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

6.1. Rapport sur l'eau SDEA : Eau et Assainissement

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

SDEA Rapport 2020 assainissement :

La Commission locale Sélestat et environs concerne 12 communes, soit 36 789 habitants.

172 m3 produits par abonné et par an.

Prix de l'assainissement : 1,68 € HT m3 – prix inchangé depuis 10 ans.

Rapport de la STEP de Sélestat :

Concerne 26 communes.

156 m3 assainis par abonné et par an.

La redevance est de 0,86 € HT le m3.

L'élimination des boues se fait par épandage.

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

La commission locale « Ill au Vignoble » concerne 14 communes, soit 18 855 habitants

874 000 m3 vendus, soit 46 m3 vendus par habitant

Bonne qualité microbiologique, à l'exception d'une problématique de nitrates sur un secteur localisé. 100% de conformité physico-chimique.

Le prix du m3 est stable depuis 2014.

Endettement faible avec une durée d'extinction de 1,1 an.

TRAVAUX :

26 purges effectuées sur le réseau.

Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de rénovation des réservoirs. Pour 2020-2021 : travaux effectués à Scherwiller, Epfig et La Vancelle.

Travaux sur réseaux :

- Conduite Dieffenthal-Dambach-La-Ville
- Déplacement conduite route de Scherwiller à Châtenois (travaux du Contournement)
- Rénovation conduite rue des Bains à Châtenois

6.2. Intégration DGF voirie communale (rue des Châtaigniers et Acacias)

La commune doit déclarer les mètres linéaires de voirie afin d'obtenir une DGF ajustée en N+2.
A ce jour, il est possible d'intégrer la voirie communale : rue des Acacias, rue des Châtaigniers, au lotissement des deux Châteaux, dont la voirie vient d'être rétrocédée, en vue de la nouvelle déclaration de voirie DGF 2021, pour un versement ajusté en 2022.

Mètres linéaires à rajouter : 220 mètres
Mètres linéaires actuels déclarés : 25 088 mètres linéaires
Nouvelle longueur de voirie à prendre en compte : 25 308 ml

Vu la délibération de rétrocession du 27 mai 2021,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE le classement des voiries en section 33 dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière,

DEMANDE la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

AUTORISE le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces s'y rapportant.

PRECISE que la nouvelle longueur de voirie communale à prendre en compte est de 25 308 ml.

POUR : 24
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Le Maire fait remarquer que le chiffre de 25km est tout à fait intéressant à connaître, car il s'agit de pouvoir les gérer et les maintenir en bon état. Le déneigement en est impacté, des investissements tels que la balayeuse sont donc tout à fait opportuns.

6.3. Complexe sportif : attribution des lots 1, 3 et 4.

La consultation porte sur le marché de travaux comprenant les lots suivants :

- Lot 1 terrassements/aménagements extérieurs
- Lot 3 infrastructures sportives (dont 3 PSE)
- Lot 4 éclairage sportif.

Et plus précisément :

- Un terrain d'honneur de football en gazon naturel de 68 m x 105 m, soit 7 140 m²
- Un terrain d'entraînement de football en gazon synthétique de 50 m x 90 m, soit 4 500 m²
- 2 pistes d'athlétisme de 100 ml en polyuréthane
- L'éclairage sportif des 2 terrains de football
- Les aménagements extérieurs, paysagers et voiries

La consultation a été menée sous la forme de la procédure adaptée en application du 1° de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Les critères de jugement des offres ont été établis comme suit :

- Le prix (40%), calculé sur la formule ci-après :
« $40 \times \text{moyenne des offres} / (\text{moyenne des offres} + \text{offre de l'entreprise})$ »
- La valeur technique (60%), qui tient compte de :
 - La qualité de matériaux
 - Les garanties contractuelles

- Les procédés d'exécution envisagés, la méthodologie suivie, les moyens humains et matériels
- Le planning

Dans le lot 3, 3 options ou prestations supplémentaires éventuelles (PSE) étaient à chiffrer par les entreprises. Le traitement de sol, nécessaire en cas de mauvaise portance du sol, le gazon synthétique sans remplissage, en variante du gazon synthétique avec remplissage compris en base, et la gestion des eaux pluviales en cas de remplissage du terrain synthétique par des microplastiques.

Sur ces 3 options :

- Le traitement de sol n'est pas retenu car le planning élaboré et confirmé par les entreprises permet la réalisation des plateformes des terrains sportifs avant l'automne et donc avant le risque élevé de pluviométries contraignantes pour la portance du sol.
- Le gazon synthétique sans remplissage est retenu car il présente les meilleures caractéristiques techniques par rapport aux gazons avec remplissage et correspond à la préférence de l'Association Sportive de Châtenois après visite de différents terrains en septembre 2020.
- La gestion des eaux pluviales n'est pas retenue car aucune entreprise n'a proposé de remplissage par des microplastiques.

La Commission d'Appel d'Offres a finalement retenu les propositions suivantes :

- Pour le lot 1, celle du groupement VOGEL TP/THIERRY MULLER/SNEE, pour un montant de 329 505.54 €TTC
- Pour le lot 3, celle du groupement THIERRY MULLER/VOGEL TP/POLYTAN/SNEM, ainsi que la prestation supplémentaire éventuelle du gazon sans remplissage, pour un montant de 949 843.80 €TTC
- Pour le lot 4, celle de l'équipe S2EI, pour un montant de 168 036.00 €TTC

Les propositions retenues s'élèvent 1 447 036.00 €TTC, elles rentrent donc dans le budget prévisionnel qui s'élevait à 1 889 760.00€TTC.

Le Maire explique que les 400 000 € de moins sont une bonne nouvelle, mais il faut savoir qu'il y a des tensions sur les approvisionnements en matière première. Il y a donc un risque réel de dépassement de budget pour les autres lots de construction, qui nécessitent beaucoup de matériaux, à l'inverse de travaux de terrassement.

Les travaux de terrassements commencent ce lundi 12 juillet. L'engazonnement est prévu cet automne et pourra être recommencé au printemps si les circonstances sont défavorables à une bonne prise.

M. LACHMANN pointe le montant important de 400 000 € pour la rénovation du terrain synthétique de Scherwiller. Il questionne donc le choix fait par les parties de ce type de gazon.

Il est expliqué que le choix du gazon sans remplissage est beaucoup moins contraignant, puisqu'il n'est nécessaire que de le brosser une fois par semaine. Il est aussi techniquement apprécié des utilisateurs, et a été donc choisi par le club de football. Enfin, le bureau d'étude a effectué des tests en laboratoire et ce type de gazon a les meilleures notes. Il est aussi rappelé que le terrain de Scherwiller a 15 ans et que les techniques se sont sensiblement améliorées.

Le Maire explique aussi que le terrain d'entraînement en synthétique permet la pratique sportive quelles que soient les conditions météo, que ce soit pour le Collège ou pour les footballeurs.

M. OTTENWAEELDER invite toute personne intéressée à se rendre à Fegersheim, où un terrain tout neuf, en gazon synthétique sans remplissage, vient d'être installé.

6.4. Point info avancement travaux rue des Bains

Les enrobés ont été achevés hier, avec encore quelques travaux de finition à terminer. Voir s'achever ce long chantier, qui a souffert d'une « pause » contrainte pour cause de crise sanitaire, est une satisfaction.

Le Maire remercie tout particulièrement M. OTTENWAELDER et la responsable Technique Suzy KOCH pour le suivi très étroit qu'ils ont eu tout au long de ce chantier qui concerne de nombreux partenaires ce qui rend le projet complexe.

6.5. Point info avancement travaux du Contournement

Le tunnel sera ouvert demain à 11h. La D35 bascule sur le pont à partir du 23 juillet, avec la mise en place d'un alternat avant de passer sur les deux voies. Le pont actuel sur le Giessen sera ensuite détruit.

Lysiane STENGER demande comment sera organisée la circulation, étant sollicitée par les habitants. Il lui est rappelé que la circulation est libre en tout temps pour les piétons et cyclistes, et que les voitures n'auront accès que le matin jusque 9h, et le soir à partir de 17h, afin de garder un accès facilité à la gare et à l'hôpital. Suite à l'accord donné par la CEA, le tunnel sera éclairé. Les angles de giration ont été étudiés et adoucis (question de Anne-Catherine DORIDANT), pour permettre aux bus de passer, et des adaptations sont aussi prévues pour les viticulteurs. La piste côté Sélestat s'arrête mais cela est de la compétence intercommunale, et pour l'instant, il faudra partager la voie.

Les panneaux de signalisation sont tous posés, mais il manque encore ceux des horaires d'accès, que Sélestat a commandés.

L'accès au collège en passant par Eugène est réouvert, le revêtement est tout neuf.

L'inauguration a lieu vendredi 9 juillet, avec la venue de Frédéric BIERRY et Claude SCHALLER pour Sélestat. Il n'y a pas eu d'invitation officielle. Cette mise en service est un élément positif, qui marque l'avancée des travaux du Contournement.

Une explication est donnée quant aux inondations qui avaient eu lieu il y a 3 ans au petit parking de covoiturage : le tuyau d'évacuation du Kohbach était trop petit, l'eau refoulait. Les buses ont donc été changées, doublées en taille, et l'expérience actuelle, avec les fortes pluies qui sont tombées récemment, démontre que ces travaux étaient nécessaires, puisque efficaces.

7. Affaires sociales -Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël

RAPPORTEUR : Mme Sylvie LIGNER

7.1. Point info Benne à vêtements

Mme Ligner signale que la benne à vêtements a été retirée pour incivilité. En effet lors des tris effectués par les agents employés chez Emmaüs il a été trouvé à plusieurs reprises de excréments, Emmaüs a donc décidé de retirer le conteneur.

Il ne reste plus que la benne située au Val de Villé.

Le Maire déplore ces incivilités.

7.2. Point info décorations de Noël

De gros investissements ont été faits l'année dernière, entre autres une guirlande style glaçons au marronnier de l'ELT.

Cette année il a été proposé par Mr Sébastien LUDWIG, le responsable Bati-voirie, d'utiliser et de récupérer le matériel en stock à l'atelier pour l'élaboration de sapins par Mr Pierre SANDMANN nouvel agent communal, spécialisé dans la métallerie. La décoration sera posée au rondpoint de la RN59 près de l'ancienne poste.

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives**RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST****8.1. Acquisition parcelle section 49 n° 551/316**

Dans le cadre du projet du Complexe Sportif à Châtenois, la commune envisage l'acquisition d'une partie du chemin d'exploitation soit la parcelle 551/316 Section 49 lieudit d'Erlenmatt d'une surface de 3,49 ares aux prix d'un Euro symbolique à l'Association Foncière de Châtenois, représentée par son Président M. Christian OTTENWAELDER.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE M. Stéphane SIGRIST, adjoint au Maire, à signer l'acte à intervenir,

PRECISE que l'acte sera établi par les services administratifs de la mairie et que Monsieur le Maire, ès qualité, agira en qualité d'Officier Ministériel.

PRÉCISE que les crédits nécessaires les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 21 compte 2112 fonction 822

PRECISE que les frais sont à la charge de l'acquéreur.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : Christian OTTENWAELDER

ADOPTÉE A L'UNANIMITE**8.2. Acquisition parcelles section 33 n° 47 et 160/55, 161/55**

Les héritiers de Madame Michelle ACKER proposent à la commune de Châtenois d'acquérir les parcelles n°47, 160/55 et 161/55 en section 33, au lieu-dit Rotenberg. La commune propose l'achat des parcelles au tarif de 30 € de l'are, soit 1097,70 € pour les 36,59 ares.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition des parcelles susnommées, appartenant aux héritiers de Madame Michelle ACKER, au prix total de 1097,70 €.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition,

PRECISE que les frais sont à charge de l'acquéreur,

PRÉCISE que les crédits nécessaires les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2021 au chapitre 21 compte 2111 fonction 822

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

8.3. Vente parcelle section 1 n°284 rue de la Quell

Le Maire a été contacté ce jeudi 1er juillet par DOMIAL qui a un besoin urgent d'une délibération de la Commune pour la vente du terrain Halle de la gare pour l'agrément par la CEA de son projet de logements. La CEA a des délais impératifs.

Pour ne pas mettre en péril le projet, le Maire propose de prendre la délibération suivante qui était initialement prévue en septembre.

L'opération envisagée par DOMIAL consiste en la construction de 26 logements sous forme de deux petits collectifs de type R+1+combles de part et d'autre de l'ancienne halle au milieu du site qui sera conservée et réhabilitée en local vélo, chaufferie ou autre.

Le projet avait été présenté en Commissions Réunies le 13 février 2020 par Monsieur HOFF.

Le programme envisage de réaliser 14 logements destinés à de l'accession sociale à la propriété et 12 logements destinés à la location, dont DOMIAL restera propriétaire et assurera la gestion.

Chaque logement disposera d'au moins une place de stationnement et d'un espace extérieur (jardin, balcon ou terrasse). Environ la moitié des logements sera équipée PMR pour handicapés ou pour seniors.

Une attention particulière sera apportée au volet paysager et les choix architecturaux et d'aménagement seront fait en cohérence avec les ouvrages existants, de façon à conserver l'harmonie visuelle du quartier et à préserver l'architecture locale.

Le projet d'urbanisme sera présenté en commission à l'automne.

L'avis des Domaines a été rendu le 3 juin 2021 et portait sur la parcelle 284 en section 1 sur laquelle se situe le vieux bâtiment SNCF. La valeur vénale du bien a été portée à 385 000€ HT.

Vu l'avis du Domaine datant du 3 juin 2021,

Considérant l'intérêt social et économique fort du projet d'aménagement de la rue de Quell afin d'élargir l'offre résidentielle sociale de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la vente de la parcelle n°284 en section 1, d'une surface de 30,57 ares, à DOMIAL, au prix de 7 882,85€ l'are, soit au montant total de 240 977,50€.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition,

PRECISE que les frais sont à la charge de l'acquéreur.

POUR : 23

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Yann VILARDELL)

M. LACHMANN demande si le projet est le même que celui présenté précédemment. Il lui est répondu que le projet a effectivement évolué pour optimiser le foncier acquis.

M. LACHMANN fait remarquer que le prix de vente est 1/3 en dessous de l'Avis des Domaines, ce qui expose la commune à un risque juridique si les arguments avancés ne sont pas considérés comme valables.

Il lui est expliqué que le projet est né lors de la demande de DOMIAL à la Mairie de poursuivre le cautionnement financier de la commune, il y a 2 ans. Le Maire avait alors demandé de réfléchir à un projet de logements adaptés aux personnes âgées et PMR, projet rendu nécessaire aujourd'hui. Compte tenu du prix du foncier sur la commune, le prix a été étudié pour que le projet puisse être viable. De plus, il s'avère que cette parcelle, acquise auprès de la SNCF, comportait une clause particulière à l'acquisition, à savoir la mise en œuvre d'un projet d'utilité publique. Il était donc de toute façon impossible de le vendre à un promoteur classique au prix du marché. Le risque de ne pouvoir justifier les prix de vente auprès des Domaines est donc considéré comme nul puisque légitimé par une clause contractuelle et par la volonté sociale de la Commune d'offrir des logements adaptés PMR et Seniors ainsi qu'une offre locative avec des loyers accessibles.

Mme STENGER demande comment est bordée la revente des logements en accession sociale, car les propriétaires pourraient être tentés de faire de la spéculation.

Il est expliqué qu'en réalité ces montages sont cadrés par la loi, avec des durées minimales avant revente, et que de toute façon la moitié restera du logement locatif.

M. VILARDELL demande si la rue est déjà aménagée. Les réseaux existent effectivement puisque les maisons un peu plus loin sont raccordées au réseau d'assainissement qui passe en dessous.

Le revêtement de la rue devra cependant être refait par la commune à la fin des travaux, avec constats d'huissier pour sécuriser le maintien en bon état.

Mme DORIDANT demande ce qu'il advient de la voie ferrée.

M. VILARDELL pense que le projet doit probablement recevoir une autorisation de la SNCF.

En réalité, ce projet ne pose pas de problème puisque, même si la voie n'est pas désaffectée au sens statutaire, elle est officiellement une voie non roulante, sur laquelle il n'est plus possible de faire rouler des trains. Des projets de navettes (véhicules légers) pourraient néanmoins voir le jour sur la voie, ce qui ne bloque en rien la faisabilité du projet.

De plus ce terrain est communal et donc n'a rien à voir avec la SNCF, aucune autorisation n'est requise, et d'ailleurs le sujet ne se pose pas pour la commune, mais pour DOMIAL, qui doit maintenant monter des dossiers auprès des instances avant de lancer les travaux.

ADOPTÉE

8.4. Jardins partagés : mise en place d'un comité de pilotage

Compte tenu du projet de la Maison du Tourisme et du Patrimoine, les jardins partagés vont devoir déménager. Un terrain tout en longueur est proposé, près du Neuerweg, jouxtant le Kohbach. M. SIGRIST souhaite monter un comité de pilotage afin que ce jardin partagé soit géré au mieux. 3 personnes au niveau de l'association, non encore officiellement constituée, sont partantes ; M. SIGRIST souhaiterait que 3 élus s'investissent dans ce beau projet.

Il rajoute qu'en cas de fort intérêt des habitants, des parcelles supplémentaires pourraient être rajoutées à cette première parcelle.

Mme EBELIN se porte volontaire.

Les autres élus intéressés sont invités à se faire connaître en mairie, pour la rentrée au plus tard.

8.5. Planning utilisation salles sportives ELT

Le planning d'occupation des salles sportives est présenté au Conseil.

M. LACHMANN demande comment sont définis les tarifs car il a des retours à propos de la facturation qui serait inéquitable.

Il s'avère que les tarifs sont votés en Conseil puis facturés au prorata du temps d'occupation. Les conventions sont signées chaque année. M. SIGRIST invite les demandeurs à s'adresser plutôt aux personnes référentes concernées qui, elles, ont les réponses précises.

9. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations

RAPPORTEUR : Mme Christine GILL

9.1. Désignation d'un représentant à l'Association des Amis de la Bibliothèque

L'AGE de l'Association des amis de la bibliothèque a eu lieu le 5 juillet 2021 : la présidente, la vice-présidente, la secrétaire, la secrétaire adjointe, un assesseur et d'autres membres ont démissionné ; c'était un moment très émouvant avec le départ de bénévoles de longue date.

Une nouvelle présidente a été élue en la personne de Sandrine Demay, ainsi qu'une nouvelle vice-présidente, Annabel Wermelinger.

Jusque-là, Sandrine Demay était le membre de droit représentant la commune auprès de cette association : il faut donc la remplacer. Sur demande de Mme Demay, le Conseil municipal propose de désigner Patrick Delsart membre de droit.

Il est rappelé que M. le Maire est membre de droit et que Christine GILL est déjà représentante.

Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,

DESIGNE Patrick DELSART comme représentant à l'Association des Amis de la Bibliothèque.

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

20H46 : Amandine MARTIN entre dans la salle du Conseil.

9.2. Points info

9.2.1. Fouilles

La campagne de fouilles s'est tenue du 14 juin au 4 juillet 2021 avec une quinzaine de participants. Parmi les découvertes de cette année, il y a beaucoup d'ossements, des morceaux de céramique, des pièces de monnaie, un jeton de jeu, une épingle de vêtements... La semaine du 5 au 10 juillet, 5 à 8 personnes sont encore présentes pour le suivi, le nettoyage du chantier et l'exploitation des objets trouvés.

La visite du CM a eu lieu le 26 juin 2021 au matin avec la présence de quelques conseillers seulement ; l'après-midi, une douzaine de membres de l'Institut alémanique de Fribourg en Brisgau (historiens et archéologues très impressionnés par notre site) ont été accueillis.

Merci au CCA pour l'hébergement et les repas assurés pendant cette période !

9.2.2. Le Bulletin Municipal a été distribué la semaine du 26 juin.

9.2.3. Dépliant de l'église

Le dépliant en français est en cours d'impression, les versions anglaise et allemande en cours de traduction.

La version avec QR codes sera disponible quand le dispositif technique nécessaire sera mis en place pour les héberger.

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

10.1. Décision modificative n°1

Il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour l'opération 080303 « Eclairage Public » suite au déplacement de l'armoire EP au Val de Villé (travaux du contournement).

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

-Crédits supplémentaires à l'opération 080303 « Eclairage Public »

ARTICLE	CHAPITRE	FONCTION	OPERATION	DEPENSES
2152	21	822	20070204 « Réaménagement rue des Bains »	-12 000 €
21534	21	814	080303 « Eclairage Public »	+ 12 000 €

Le Conseil Municipal

APPROUVE la décision modificative n°1 telle que décrite ci-dessous

-Crédits supplémentaires à l'opération 080303 « Eclairage Public »

ARTICLE	CHAPITRE	FONCTION	OPERATION	DEPENSES
2152	21	822	20070204 « Réaménagement rue des Bains »	-12 000 €
21534	21	814	080303 « Eclairage Public »	+12 000 €

AUTORISE le Maire à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

10.2. Décision modificative n°2

Il y a lieu de prévoir des crédits supplémentaires pour l'opération 060401 « Logement Charpentiers » suite au choix des entreprises pour les travaux et certaines modifications techniques apportant une plus-value au résultat final du projet.

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

-Crédits supplémentaires à l'opération 060401 « Logement Charpentiers »

ARTICLE	CHAPITRE	FONCTION	OPERATION	DEPENSES
020		01	Dépenses imprévues	-6 000 €



2132	21	71	060401 « Logement Charpentiers »	+6 000 €
------	----	----	----------------------------------	----------

Le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative n°2 telle que décrite ci-dessous :

-Crédits supplémentaires à l'opération 060401 « Logement Charpentiers »

ARTICLE	CHAPITRE	FONCTION	OPERATION	DEPENSES
020		01	Dépenses imprévues	-6 000 €
2132	21	71	060401 « Logement Charpentiers »	+6 000 €

AUTORISE le Maire à effectuer les écritures comptables s'y rapportant.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

10.3. Tableau du personnel juillet 2021

Un tableau des effectifs ne concerne que les agents fonctionnaires et les contractuels de droit public.

Le tableau est mis à jour au niveau de la filière sociale : Le CDD de droit public qui a remplacé la démission de l'apprentie en octobre 2020 prend fin ce jour et libère donc un poste.

De plus, il est mis à jour au niveau de la filière technique : Benjamin Pantzer a réussi son concours d'agent de maîtrise ; occupant un emploi de chef d'équipe des espaces verts, il a donc été nommé au 1^{er} juin : un poste a été consommé.

La balance générale des postes pourvus et non pourvus ne change pas.

Un recrutement d'ASVP est actuellement en cours pour une durée de 4 mois. Si la personne retenue est fonctionnaire, elle sera recrutée sur un CDD de droit public, en tant qu'adjoint administratif ou technique, grâce aux postes encore disponibles au tableau.

Cadres d'emploi		Nombre
Attaché territorial faisant fonction de directeur général des services		1 pourvu
Attaché territorial		1 +1 non pourvu
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe		1 pourvu
Rédacteur		1 + 1 non pourvu
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe		4 pourvus
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe		1 pourvu
Adjoint administratif		1 non pourvu

EMPLOI ADMINISTRATIF	8 TIT / 1 NON TIT	9 + 3 non pourvus
ATSEM principal 1 ^{ère} Classe		1 pourvu
ATSEM principal 2 ^{ème} Classe		1 non pourvu
EMPLOI SOCIAL	1 TIT / 0 NON TIT	1 + 1 non pourvu
Adjoint d'animation territorial principal de 2 ^{ème} classe		1 pourvu
Adjoint d'animation territorial		2 non pourvus
EMPLOI ANIMATION	1 TIT / 1 NON TIT	1 + 2 non pourvus
Brigadier-Chef Principal		1 pourvu
Gardien-Brigadier		1 + 1 non pourvu
EMPLOI POLICE MUNICIPALE	2 TIT / 0 NON TIT	2 + 1 non pourvu
Ingénieur		1 pourvu
Agent de maîtrise principal		2 + 1 non pourvu
Agent de maîtrise		2 + 1 non pourvu
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe		1 + 1 non pourvu
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe		2 + 1 non pourvu
Adjoint technique		8 pourvus + 2 non pourvus
EMPLOI TECHNIQUE	13 TIT / 2 NON TIT	15 + 7 non pourvus
TOTAL	25 TIT / 4 NON TIT	42 postes ouverts
	29 pourvus	13 non pourvus

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE**10.4. Groupement de commande marché de fournitures de bureaux**

Il est constitué entre les collectivités mentionnées ci-dessous un groupement de commandes pour la passation de deux accords-cadres à bons de commandes relatifs aux fournitures de bureau et de papier.

Préambule :

La Commune de Sélestat, la Communauté de Communes de Sélestat et les communes membres de la Communauté de Communes de Sélestat visées ci-dessous ont souhaité se réunir au sein d'un groupement de commandes afin de grouper et de rationaliser leurs acquisitions de fournitures de bureau et de papier.

L'intérêt de cette démarche est de trois ordres :

- Intérêt économique : faire bénéficier l'ensemble des collectivités intéressées de prix plus intéressants,
- Intérêt fonctionnel : simplifier le processus d'acquisition de ces fournitures de base,
- Intérêt communautaire : se grouper autour d'un projet structurant et solidaire dans une optique partenariale.

Un premier groupement avait été constitué en 2014, un deuxième en 2016, puis un troisième en 2018. Aux vues des défaillances d'exécution graves que rencontre le titulaire et qui handicapent les services dans l'exercice de leurs missions, il a été proposé de résilier le marché actuel. Cette résiliation engendre une dissolution du groupement actuel, et un nouveau doit être créé afin de relancer le marché dans des termes identiques.

Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre :

- la commune de Sélestat
- la communauté de Communes de Sélestat,
- la commune de Baldenheim
- la commune de Châtenois
- la commune de Ebersheim
- la commune de Kintzheim
- la commune de Mussig
- la commune de Orschwiller
- la commune de Scherwiller

Un groupement de commandes régi par l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique, le Code Général des Collectivités Territoriales et la présente convention.

Article 2 : Objet du groupement, type de marché et procédure

Le groupement de commandes ci-après désigné « le groupement » a pour objet la passation de deux accords cadre à bons de commandes relatifs aux fournitures de bureau et de papier.

Ces prestations s'effectueront sur la base d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande.

Les accords-cadres seront lancés dans le respect des règles en vigueur en appel d'offres ouverts.

Article 3 : Organes du groupement

Le groupement est constitué conformément à l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics entre les collectivités territoriales et l'établissement public de coopération intercommunale visés ci-dessus.

Article 4 : Désignation et rôle du coordonnateur

La Ville de Sélestat (ci-après « le coordonnateur ») est désignée coordonnateur du groupement par l'ensemble des membres.

Elle est chargée à ce titre de procéder dans le respect des règles prévues par l'article L 2113-6 du Code de la Commande Publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant en vue de la satisfaction des besoins des membres dans le domaine visé à l'article 2.

Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier le marché public.

En outre le coordonnateur est chargé de conclure, s'il y a lieu, le(s) avenant(s) au marché public conclu.

Afin de mener à bien les consultations organisées pour le groupement, le coordonnateur est ainsi chargé :

- de centraliser et analyser les besoins des membres du groupement sur la base des éléments qui lui auront été préalablement communiqués par ces derniers.
- de définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation et de procéder notamment au choix du type de contrat et du type de procédure appropriés,
- de reconduire ou non l'accord cadre,
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant (publication des avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, analyse des offres ..., rapport de présentation, convocation et réunion de la Commission d'appel d'offres ad hoc, information des candidats des résultats de la consultation, etc.),
- de signer et notifier le contrat,
- d'informer les membres des attributaires retenus et de leur transmettre, par voie dématérialisée, les documents nécessaires à l'exécution des marchés en ce qui les concerne,
- de transmettre les marchés aux autorités de contrôle,
- de gérer les pré-contentieux et les contentieux formés par ou contre le groupement, à l'exception des litiges formés à titre individuel par un membre du groupement jusqu'à la notification du marché ; le contentieux relatif à l'exécution des marchés relevant de la responsabilité de chacun des membres.

Article 5 : Droits et obligations des autres membres du groupement

Les membres sont chargés :

- De communiquer au coordonnateur leurs besoins en vue de la passation du marché ainsi que toutes les données nécessaires à la réalisation des documents de consultation,
- De respecter le choix du titulaire opéré à l'issue de l'appel d'offres sur attribution de la CAO du groupement,
- D'assurer la bonne exécution du marché portant sur l'intégralité de leurs besoins,
- D'informer le coordonnateur de cette bonne exécution et/ou de tout litige né à l'occasion de l'exécution du marché. Le règlement des litiges relève de la responsabilité de chacun des membres du groupement,
- D'inscrire le montant de l'opération qui les concerne dans le budget de leurs collectivité/EPCI et d'assurer l'exécution comptable du marché qui les concerne,
- De participer financièrement aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 8 ci-après.

Article 6 : Commission d'appel d'offres

Conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, une Commission d'Appel d'Offres ad hoc du groupement est instaurée. Sont membres de cette CAO : un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la Commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement et un membre suppléant élu dans les mêmes conditions.

Cette CAO est présidée par le représentant du coordonnateur. Elle est chargée de l'attribution du marché.

La désignation du (des) titulaire(s) de l'(des) accord cadre(s) s'opère dans le respect des règles applicables au sein de la Commune de Sélestat en termes de délégation de pouvoirs et de signatures.

Article 7 : Responsabilités

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, tout membre du groupement pourra demander réparation de son préjudice auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Inversement, le coordonnateur pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par tout membre du groupement au regard des obligations qui incombent à ce dernier.

Au préalable, les parties s'engagent à trouver un accord amiable au règlement des différends susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention.

A défaut, ils seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Article 8 : Dispositions financières

L'ensemble des frais encourus pour la passation de l'accord cadre est supporté à part égale par chacun des membres du groupement.

Le coordonnateur du groupement adresse ainsi à chacun des membres une demande de remboursement chiffrée et justifiée.

Article 9 : Modification de la convention constitutive

Les éventuelles modifications (avenants) de la présente convention constitutive du groupement doivent être approuvées dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement par délibérations concordantes notifiées au coordonnateur.

Article 10 : Durée du groupement et fin anticipée

La présente convention est conclue à titre temporaire, jusqu'à l'achèvement de la prestation prévue dans le marché qui fait l'objet du groupement de commande.

La présente convention peut néanmoins être résiliée par une des parties, en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des marchés.

La présente convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties.

Article 11 : Règlement des différends entre les parties

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commandes portant sur les fournitures de bureau et le papier, telle que décrite ci-dessus.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Le Maire explique que ce groupement de commande a été relancé car l'actuel fournisseur a fait faillite et ne fournissait plus depuis plusieurs mois un nombre important de produits.

10.5. Point info subventions complexe sportif

Les dossiers montés et déposés auprès des financeurs potentiels ont reçu pour partie accord de financement. A ce titre, le Complexe Sportif va pouvoir bénéficier du Concours de l'Etat, grâce à la DETR, pour un montant total de 413 652 €. La CEA quant à elle a approuvé l'attribution d'une subvention de 462 393 € à sa dernière commission. La Région quant à elle, à travers la subvention « qualité et cadre de vie » statue actuellement sur le dossier, et pourrait accorder une subvention maximale de 200 000 €. Ceci porte le montant total de subventionnement à 876 045 € voire 1 076 045 € en cas d'accord de la Région.

Le FCTVA pourrait rapporter environ 500 000 € en N+2.

Ces accords de subventionnement sont une très bonne nouvelle et dénotent de la solidité des projets menés par la Commune.

M. LACHMANN souligne qu'en effet ce sont de bonnes nouvelles. Néanmoins il fait remarquer qu'il y a un différentiel de 600 000 € par rapport aux plans de financement prévisionnels qui avaient été proposés.

Le maire rappelle que les communes montent toujours les plans de financements aux montants de subventions maximums.

Le Maire remercie donc les conseillers qui ont voté les plans de financement ce qui permet qu'environ 1,5 Millions d'euros d'argent public arrivent à Châtenois sur ce projet.

10.6. Désignation d'un représentant supplémentaire aux 10 communes touristiques

L'association des 10 Communes Touristiques a récemment changé ses statuts et ses modalités de représentation des communes auprès de ses instances. Ainsi, non seulement toutes les communes sont aujourd'hui présentes aux instances, mais le nombre de représentants est aussi proportionnel à la taille de la commune.

Concernant Châtenois, il est ainsi nécessaire de désigner un 3^e représentant aux 10 Communes touristiques.

M. le Maire est membre de droit, et Christophe BOHN est déjà représentant.

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal

DESIGNE M. Eric BRUNSTEIN comme 3^e délégué à l'Association des 10 communes touristiques du Haut-Koenigsbourg

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

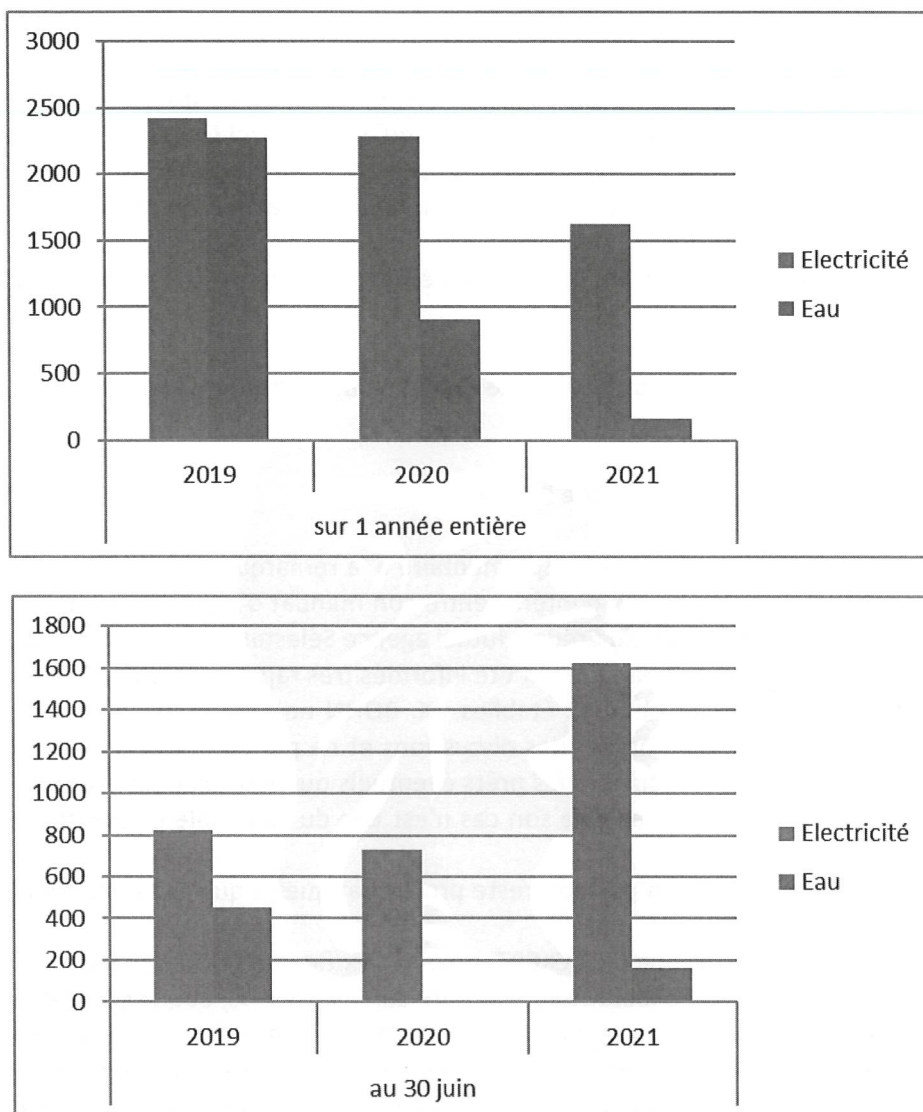
M. BRUNSTEIN explique que les dernières élections ont renouvelé beaucoup de membres et ont insufflé une nouvelle dynamique. D'ailleurs certains projets comme l'extension du sentier des Murailles et des Vignes renaissent. Kintzheim, Orschwiller et même Saint-Hippolyte sont intéressés par ce projet.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE



10.7. Point info Aire de service des camping-cars

Activité de l'aire de camping-car



Suite à la demande de M. BRUNSTEIN, les informations ont été récupérées directement sur les bornes.

On constate que les consommations électriques évoluent presque au double en 2021 ; ceci est dû à l'installation de la deuxième borne, qui permet à plus de personnes de se brancher. D'ailleurs les bornes sont utilisées toute l'année, et permettent aux camping-caristes qui ont de plus en plus souvent des vélos électriques, de recharger facilement leurs vélos.

Compte tenu du séquençage de l'année touristique, le point sur ce sujet sera fait en fin d'année.

10.8. Point info Marché écoresponsable

Christophe BOHN commence par remercier Patrick DELSART qui s'est beaucoup investi sur le projet.

Il explique les décisions prises aux dernières réunions, notamment le choix du lieu (parking de l'école Krafft), et les horaires : 16h-20h en été / 16h-19h le reste de l'année. Le marché sera hebdomadaire et sera en pause l'été, peut-être l'hiver selon l'offre.

Le règlement intérieur est passé dans les services de la Mairie pour définir les modalités pratiques et financières. Il a été envoyé aux conseillers. M. BOHN invite les élus à faire un retour cet été afin de pouvoir le voter en septembre. Les prises électriques seront posées cet été, pour être prêt à la rentrée.

Le comité de pilotage s'arrête pour laisser place à une commission spécifique, en charge de faire vivre le marché : validation des candidats, modifications du règlement etc. Beaucoup de décisions peuvent se prendre en dématérialisé, afin de ne pas alourdir la charge de travail.

Lysiane STENGER, Daniel BROCKER, Sandrine DEMAY et Marie-Antoinette SYLVESTRE sont volontaires.

Mme DORIDANT fait remarquer que les associations qui proposent des animations de ce type, en l'occurrence l'Association d'Animation Châtenois-Scherwiller, n'a pas été consultée sur le projet.

M. BOHN explique que l'association a été consultée puisqu'elle a fourni la liste des exposants du marché du terroir estival. Ce marché n'est nullement en concurrence avec celui du terroir estival piloté par l'Association d'animations puisqu'il ne fonctionnera pas quand a lieu le marché du terroir. Les deux sont donc complémentaires.

Mme DORIDANT explique que la liste des exposants a été demandée mais le projet de la commune n'a pas été présenté.

M. BOHN invite tous les élus à venir nombreux à ce marché afin de créer rapidement un engouement général qui permettra sa promotion.

10.9. Point info statutaire Christophe BOHN

M. BOHN souhaite apporter une réponse complémentaire à la remarque de M. LACHMANN, faite au dernier Conseil, concernant son potentiel conflit d'intérêt entre son mandat d'adjoint aux finances, et son statut de président du Conseil d'Administration du Crédit Mutuel agence Sélestat Haut-Koenigsbourg.

Il explique que le CA et le siège de la banque ont été informés très rapidement de son nouveau mandat.

Dès lors, et conformément aux procédures établies, M. BOHN ne gèrera aucun dossier qui concernera la commune ; il sortira de la salle au moment des discussions et ne prendra pas part aux votes lors des CA du Crédit Mutuel, et la Vice-Présidente signera les prêts éventuels qui pourraient être signés entre la commune et l'agence. Il souligne, comme en mai, que son cas n'est pas du tout isolé et que tout est prévu dans les textes.

M. LACHMANN persiste à dire que sa position reste problématique et qu'il est donc toujours dans ce risque de prise illégale d'intérêts.

Le Maire et Christophe rappellent que M. ECKERT, adjoint aux finances durant 3 mandats, était membre du Conseil de Surveillance, avec voix délibérative obligatoire sur les dossiers, et que cet état de fait ne posait pas de problème de conflit d'intérêt, tant que les procédures étaient respectées – ce qui était le cas.

Sur l'insistance de M. LACHMANN, M. BOHN rappelle que ces procédures sont définies par des juristes, eux tout à fait compétents, et qu'il n'y a pas à remettre en question une démarche et une procédure légales, très largement mises en application dans de nombreux cas similaires, tous statuts confondus.

11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

RAPPORTEUR : Mme Anne HEUBERGER

11.1. Aire de jeux des tout-petits : demande de subventions

Les élus et les habitants de Châtenois ont fait remonter ces derniers mois une carence de jeux pour les tout-petits. L'aire de jeux située à côté de la salle de gym a été déplacée à l'EMB.

Ayant le souci de répondre aux besoins de la population, Mme HEUBERGER a lancé un appel à l'association des P'tits Bouchons. 3 personnes ont répondu à l'appel : un papa, une maman et une assistante maternelle.

Avec l'aide de Suzy KOCH, les besoins et le type de structures adaptées à ces besoins ont d'abord été définis, puis une consultation a été lancée ce printemps. Une structure en robinier IMAJ, et un tunnel cintré ont été choisis. Le coût des structures plus l'installation (panneaux, mulch, locations) sera de 31 000 € TTC.

Les travaux commenceront cet automne.

Le date de début de la campagne de subvention DETR 2022 étant incertaine, des recherches auprès de la Région ont été menées.

Une nouvelle subvention européenne 2021, nommée Soutien aux services de base en milieu rural, permet de financer à hauteur de 70% les projets éligibles. Cette subvention est exclusive, et garantie sur son taux.

Le plan de financement des coûts éligibles est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Acquisitions immobilières		0,00 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
			– Union européenne FEADER Soutien aux services de base en milieu rural	17 603 €	70,00 %
TRAVAUX (détailler les différents postes)		0,00 %	– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)		0,00 %
Structure en robinier RANJO, 1/6 ans	16 250,00 €	65,00 %	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - cat II		0,00 %
Tunnel cintré PRO URBA 3M/80CM diam	5 751,00 €	23,00 %	– ÉTAT autre (préciser) :		0,00 %
Panneaux	1 200,00 €	4,80 %	– Région		0,00 %
Mulch	1 645,00 €	6,00 %	– Département		0,00 %
Robinières - contours de sécurité	300,00 €	1,20 %	– Groupement de communes		0,00 %
		0,00 %	– Autre commune		0,00 %
		0,00 %	– Établissements publics (Caisse des Dépôts par ex.)		0,00 %
		0,00 %	– Aides publiques indirectes		0,00 %
		0,00 %	Autres		0,00 %
		0,00 %	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	17 603 €	70,00 %
		0,00 %			
		0,00 %	Autofinancement		
		0,00 %	Fonds propres	7 543 €	30,00 %
		0,00 %	Emprunts (2)		0,00 %
		0,00 %	Crédit-bail		0,00 %
A DÉDUIRE (s'il y a lieu)			Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)		0,00 %
Recettes nettes générées par l'investissement			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	7 543 €	30,00 %
TOTAL DÉPENSES	25 146 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	25 146 €	100,00 %

Le conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à solliciter exclusivement auprès des services de l'Union Européenne, à travers le FEADER, l'attribution maximale de la Subvention de soutien aux services de base en milieu rural, sur la base du plan de financement décrit ci-dessus.

PRECISE que les crédits restants sont prévus au budget 2021, fonction 414.

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

11.2. Point info

Mme Stéphanie Callet quitte l'école après 15 années effectuées à l'école élémentaire Krafft. Elle avait une classe de CP en charge. Elle prend la direction de l'école maternelle Schumann à Sélestat.

Mme Véronique Auger quitte après 22 ans passés à L'école Maternelle du Hahnenberg. Elle bénéficie de points liés à la fermeture de poste qui lui permettent d'avoir un poste définitif à l'école maternelle de Scherwiller.

Mme Fanny Charbuy, qui a assuré la direction de l'EMH, est titularisée sur le poste, ce qui est une très bonne nouvelle.

Un pot de départ a été organisé mardi soir après l'école.

Les 2 écoles maternelles fonctionneront avec 2 classes bilingues à 3 niveaux et une classe monolingue à 3 niveaux.

En ce qui concerne l'école élémentaire, restent 11 classes avec 2 classes bilingues et 9 classes monolingues dont certaines à double niveaux.

Dans les 3 écoles les effectifs sont globalement stables.

12. Délégations d'attribution au Maire

RAPPORTEUR : M. le Maire

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Décision du 31 mai 2021 : location grilles, ACA, pour un montant de 1013€ TTC,
- Décision du 1^{er} juin 2021 : bulletin municipal, CAR, pour un montant de 3990€ TTC,
- Décision du 1^{er} juin 2021 : raccordement alimentation rue de Villé, ENEDIS, pour un montant de 1302€ TTC,
- Décision du 1^{er} juin 2021 : frais de maîtrise d'œuvre MTP, Baussan/Palanche, pour un montant de 187 879€ TTC,
- Décision du 14 juin 2021 : granules bois pour les écoles, VOGEL GERARD SARL, pour un montant de 11 040€ TTC,
- Décision du 14 juin 2021 : remplacement volets roulants maison des enseignants, EWAL STORE, pour un montant de 10 545€ TTC,
- Décision du 14 juin 2021 : évolution des serveurs Police et ELT, ALVIPRO, pour un montant de 5304€ TTC,

- Décision du 14 juin 2021 : isolation thermique extérieure maison des enseignants, RAUSCHMAIER, pour un montant de 54 517€ TTC,
- Décision du 15 juin 2021 : isolation polyuréthane plancher bas, maison des enseignants, SCHOENENBERGER, pour un montant de 7259€ TTC,
- Décision du 15 juin 2021 : révision du tracteur 2000H, BAEHREL, pour un montant de 1354€ TTC,
- Décision du 15 juin 2021 : travaux PATA, VOGEL SAS, pour un montant de 5190€ TTC,
- Décision du 15 juin 2021 : déplacement armoire de commande et reprise réseau éclairage public rue de Villé, SPIE CITYNETWORKS, pour un montant de 5118€ TTC,
- Décision du 24 juin 2021 : achat matériel école des Bains, Manutan Collectivités, pour un montant de 2639€ TTC,
- Décision du 28 juin 2021 : achat fournitures scolaires EEK, HISLER Alsace, pour un montant de 1357€ TTC,
- Décision du 1^{er} juillet 2021 : achat de chaussures de sécurité, EBM DISTRIBUTION, pour un montant de 1060,80€ TTC,
- Décision du 2 juillet 2021 : achat de deux radiateurs EEK, Philippe SARL, pour un montant de 1263€ TTC,
- Décision du 5 juillet 2021 : travaux de fauchage de la traversée de la ZI, Schillinger André, pour un montant de 1198,50€ TTC,
- Décision du 6 juillet 2021 : Réparation IVECO, SD AUTO, pour un montant de 1674,56€ TTC,
- Décision du 7 juillet 2021 : étude énergétique projet de rénovation EEK, GESTENVIRONNEMENT, pour un montant de 4290€ TTC,
- Décision du 7 juillet 2021 : achat Véhicule JUMPER, CITROEN CAR AVENUE DE COLMAR, pour un montant de 27 766,76€ TTC.
- Décision du 7 juillet 2021 : création de la silhouette noire Veilleur de Nuit, Métallerie SONNTAG, pour un montant de 2 280€ TTC.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future, sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la commune ;

15 déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maitres MOREAU, RODRIGUES, REISACHER-DECKERT, GROS, HERTH, SPEYSER, la Commune renonce à user du droit de préemption pour les biens suivants :

1. Vente Consorts BRUDER Eric, Agnès, Amandine et Judith – 67 route de Ste Marie aux Mines – Section 29 n° 648/25 avec 6,77 a – bâti
2. Vente SAS OBERKIRCH et Sàrl KAISER Immo – 3 route de Scherwiller – Section 10 n° 121 avec 1,11a (chemin d'accès) – non bâti
3. Vente SAS OBERKIRCH – 5 route de Scherwiller – Section 10 n° 122 avec 2,76 a – bâti
4. Vente Consorts SCHAELEBAUM Gabrielle et Henry et Mme MERMOUD Alice – 15 route de Scherwiller – Section 10 n° 5 avec 29,55 a – bâti

5. Vente M. Mme METZ Pierre – 34B rue du Bailliage (lots 8, 22 et 106) – Section 23 n° 804 avec 15,38 a – bâti
6. Vente Mme SCHOEPFF Marthe – 2 rue de la Liberté – Section 6 n° 16 avec 1,28 a - bâti
7. Vente M. BARMES Christian – 13 rue Clémenceau (lots 37, 44 et 63) – Section 3 n° 46 avec 13,82 a, n° 47 avec 0,36 a – bâti
8. Vente M. Mme VAILLANT Roane – 20 rue du Jura – Section 19 n° 498 avec 4,99 a – bâti
9. Vente M. FERNANDES Eric et Mme ENTZMANN Mégane – 12 rue du Rhin – Section 1 n° 296/37 avec 3,70 a – bâti
10. Vente Consorts SONNTAG Patrick et Cédric – 14 route de Villé – Section 32 n° 206/181 avec 7,30 a, n° 207/182 avec 3,42 a, n° 180 avec 2,53 a, n° 205/181 avec 5,26 a, n° 208/182 avec 2,22 a, Section 45 n° 30 avec 20,43 a, n° 258/31 avec 1,22 a, n° 259/31 avec 4,79 a, n° 257/31 avec 3,50 a – bâti
11. Vente SAS 2W HOLDING – 7 rue du Vivarais (lots 11, 20 et 31) – Section 19 n° 628/120 avec 39,81a – bâti
12. Vente Consorts WANNER Régine, Jean-Louis, Valérie et Franck – 55 rue du Hahnenberg – Section 8 n° 158/42 avec 8,99 a – non bâti
13. Vente M. FRECH Frédéric – Rue des Frères Matthis – Section 29 n° 564/14 avec 3,07 a, n° 565/14 avec 0,62 a – non bâti
14. Vente Consorts PALHES Valérie, Caroline et Jean-Pierre – 5 rue du Maréchal Foch – Section 1 n° 292/54 avec 4,81 a – bâti
15. Vente Consorts PALHES Jean-Pierre, Valérie et Caroline – rue du Maréchal Foch / rue des Fraises – Section 1 n° 210/53 avec 0,25 a, n° 218/53 avec 0,07 a, n° 300/57 avec 0,15 a, n° 303/52 avec 0,31 a, n° 305/53 avec 0,33 a, n° 298/52 avec 16,82 a et ¼ indivis de n° 158/52 avec 1,63 a – non bâti

13. Divers

RAPPORTEUR : M. le Maire

13.1. Elections

Le maire remercie les élus qui se sont mobilisés pour les élections ; il remercie aussi la DGS et les équipes qui ont travaillé durement pour la mise en place et la gestion des nouveaux bureaux, dans un contexte de double scrutin.

Il rappelle que la tenue des bureaux de vote est une obligation liée au statut d'élus et que l'année 2022 sera chargée puisque 4 dimanches seront sollicités pour la tenue des Présidentielles le 10 et 27 avril (début et fin des vacances de printemps de la zone B), puis les législatives en juin.

13.2. Point sur l'extension de la Maison de Retraite

Compte tenu de la polémique actuelle dans la presse et des mouvements sociaux récents, le Maire souhaite expliquer les tenants et aboutissants concernant la répartition des lits et les fermetures décidées par les instances publiques supérieures.

Une réunion à Dambach la Ville avec le maire de Dambach, ceux d'Epfig et de Châtenois (le Maire et Sylvie LIGNER) et la CEA s'est tenue il y a quelques semaines à l'instigation du Maire de Dambach.

Lors de cette réunion, la Conseillère d'Alsace Mme Nathalie ERNST a proposé que Epfig et Dambach soient fermés et les lits répartis entre Châtenois et les Missions Africaines à St Pierre, à raison de 45 lits supplémentaires pour chaque structure.

Cette proposition surprise n'avait pas été travaillée avec les Maires concernés d'Epfig et de Châtenois ni avec le Directeur de la Maison de Retraite.

Elle génère de nombreuses interrogations financières et administratives. En outre, le redéploiement du personnel n'a pas été réfléchi, ce qui est à l'origine des mouvements sociaux actuels.

Le dossier doit être repris de façon réfléchie et cohérente.

13.3. Présentation du projet Sovia : Lotissement au Pinot

Une projection du projet est effectuée.

13.4. INFOCOM : véhicule logoté

M. BRUNSTEIN a eu connaissance des mauvais retours de certains commerçants et souhaite connaître l'avancée du projet.

Le Maire explique que le véhicule sera livré courant de l'été. Il explique aussi qu'il a pris en main les dossiers litigieux qui s'étaient créés suite à la rétractation (non permise à la base) de certains commerçants. Ceux-ci ont été remboursés.

M. BRUNSTEIN déplore la méthode employée, qui a certainement intimidé les commerçants isolés. Il estime aussi que l'argent injecté par ces entreprises ne font qu'engraisser de lointaines entreprises, et que certains, comme le gérant du Leclerc, préfère sponsoriser les projets communaux, ce qui est en effet fort louable.

M. VILARDELL demande à avoir connaissance de la liste des sponsors, ce qui sera communiqué.

Mme EBELIN prend la parole en fin de Conseil. Elle situe son intervention suite à la tribune du groupe minoritaire dans le bulletin municipal.

Elle explique qu'elle ne vit pas ce mandat de façon sereine : il devrait y avoir 27 élus qui travaillent la main dans la main. Si ses participations aux Conseils ne lui génèrent pas de « boule au ventre », cela ne reste pas « une partie de plaisir » ; c'est dommage et elle espère que l'été permettra à tous de repartir à zéro en septembre.

M. le Maire clôt la séance à 22h20

Secrétaire de séance
Mme Axèle EBELIN



Luc ADONETH
Maire



Mélanie SANTAMARIA
Secrétaire Administratif

